

# Lancement des activités de l'antenne provinciale des associations et Ong

## Yves Essongué prend langue avec les responsables associa-

Fidèle AFANOU  
EDEMBE  
Port-Gentil / Gabon

DANS le cadre du lancement de ses activités, le bureau de l'antenne provinciale des associations et Ongs de l'Ogooué-Maritime, installé en octobre dernier par le ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, a eu dernièrement une prise de contact avec les responsables locaux des associations.

D'entrée, le président de cette entité provinciale, Yves Essongué, a fait la genèse de la mise en place de cette structure qui, comme d'autres de même nature présentes dans les neuf provinces du Gabon, a pour vocation d'encadrer et d'appuyer les associations et les Ong porteuses des projets de développement. Insistant sur ce point, l'orateur a indiqué qu'il ne s'agit pas d'apporter une assistance tous azimuts à des associations, mais de travailler uniquement avec celles qui initient des projets communautaires ayant pour finalité d'apporter des solutions aux problèmes de développement des populations. En effet, rattachées au ministère de la Jeunesse et



Photo : Sidonie Ambonguilla

des Sports via la direction générale de la Promotion de la vie associative, les antennes créées devront assurer l'exécution des orientations arrêtées par le gouvernement en matière de promotion de la vie associative, mettre à jour le fichier des associations et des Ong, aider au renforcement des capacités fonctionnelles des dites associations et Ong, veiller à l'amélioration de leur cadre institutionnel, réglementaire et législatif, encourager la mise en place des réseaux associatifs, promouvoir ces organismes au niveau national et international, les appuyer dans leur effort de participation au développement.

Réagissant à cet exposé, les représentants des associations ont noté que ce n'est pas la première fois que des initiatives sont prises

pour mettre en place des plate-formes regroupant associations et Ong, qu'elles viennent des associations elles-mêmes ou de l'Etat. D'après eux, on ne compte plus le nombre de coalitions, de coordinations et autres fédérations qui ont vu le jour à Port-Gentil, mais sans lendemain.

**ETERNEL RECOMMENCEMENT** • Et de citer, entre autres, les missions des Acteurs non-étatiques, des ministères de la Culture et des Arts, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat, du Tourisme et du Développement des services. Sans compter des projets soutenus pourtant par des partenaires au développement tel que le Pnud, qui ont tourné court, à l'exemple du Programme national de gestion urbaine



Photo : Sidonie Ambonguilla

partagée (Pronagup). Les membres de ces entités ont donc fait le constat d'un éternel recommencement. Par ailleurs, des voix se sont fait entendre pour dire que depuis des années, le cadre législatif régissant les associations, singulièrement la loi n° 35/62 du 10 décembre 1962, a été dénoncé comme n'étant plus adapté aux missions auxquelles les dites associations, singulièrement les Ong, se destinent aujourd'hui, qui sont des missions de développement. Et de rappeler que des acteurs du monde associatif, réunis notamment dans Ekama alors dirigé par Edmond Okemvélé ou Yvette Ngwévilou Rékangalt, avaient œuvré sans succès, dans les années 1990, pour que cette loi soit révisée pour l'adapter au nouveau contexte qui fait des Ong

des entreprises sociales de développement. Toutes choses que les associations de l'Ogooué-Mari-

de la Jeunesse et des Sports, Nicole Assélé attendue incessamment à Port-Gentil.

Pour le reste, les interlocuteurs d'Yves Essongué se sont dit disponibles pour tenter cette nouvelle expérience et vont adhérer à l'initiative gouvernementale. Un comité d'associations, membres (2 coordinateurs par arrondissement) sera mis en place et se mettra prochainement au travail pour recenser les associations éligibles et faire les adhésions avant d'adopter un plan d'actions.

## La cité en un coup d'œil

### Des vendeurs ambulants dans la cité



Photo : JPA

Au fil du temps, de nombreuses activités naissent dans la commune de Port-Gentil et ses environs. Le cas des vendeurs ambulants qui, il y a une vingtaine d'années, étaient inconnus dans la cité pétrolière. Aujourd'hui, parcourir une centaine de mètres sans en rencontrer relève presque du miracle. Ils écumant la ville, à la recherche des clients. Que ce soit dans les bars, les carrefours ou chez les coiffeurs, ils proposent à la vente des produits très variés.